

# TARIFS DES CONSULTATIONS

2018 V1

Type de médecin et de consultation			Prix de la consultation (conventionné secteur 1)	Part Sécurité Sociale (conventionné secteur 1)	Ticket Modérateur (part mutuelle ou patient 30%)
Parcours de soins  (spécialités en accès direct)  Médecin hospitalier	Ophthalmologue	Consultation Spécialiste (CS) + (MCS)	28,00 €	19,60 €	8,40 €
	Psychiatre Neuropsychiatre (patients entre 16 et 25 ans)	Consultation avec les Psychiatres, Neuro-PSYchiatres (CNPSY) + (MCS)	44,00 €	30,80 €	13,20 €
	Gynécologue	Consultation Spécialiste (CS) + (MCS)	28,00 €	19,60 €	8,40 €
Parcours de soins  (le patient est orienté par son médecin traitant)  Médecin hospitalier correspondant	Généraliste	Consultation (G) + Majoration de Coordination Généraliste (MCG)	30,00 €	21,00 €	9,00 €
	Spécialiste	Consultation Spécialiste (CS) + Majoration de Coordination Spécialiste (MCS)	28,00 €	19,60 €	8,40 €
	Cardiologue	Consultation Cardiologie (CSC)	47,73 €	33,41 €	14,32 €
	Psychiatre Neuropsychiatre	Consultation avec les Psychiatres, Neuro-PSYchiatres, Neurologues (CNPSY)+Majoration de Coordination Spécialiste (MCS)	44,00 €	30,80 €	13,20 €
	Neurologue				
Parcours de soins Médecin hospitalier correspondant  (avis d'expert 1 fois tous les 4 mois)	Spécialiste	Consultation avis d'expert (APC)	48,00 €	33,60 €	14,40 €
	Psychiatre Neuropsychiatre Neurologue	Consultation avis d'expert Psy-Neuro-Neurology (APY)	60,00 €	42,00 €	18,00 €
	Professeur d'Université - Praticien Hospitalier (PU-PH)		69,00 €	48,30 €	20,70 €
Tarif des consultations pour les non résidents	Consultation	Consultation Non-RESident (CNRES)	69,00 €	-	-
	Consultation longue	Consultation longue et ComPlexE (CPE)	207,00 €	-	-

Plafonnement du ticket modérateur : seul un ticket modérateur forfaitaire de 18€ reste à la charge de l'assuré social lorsqu'il bénéficie d'un acte médical d'un tarif égal ou supérieur à 120 €.

## TARIFS DES MAJORATIONS

**ATU** : Accueil et Traitement des Urgences à **27,09€**  
**F** : Majoration d'urgence médecin dimanche ou jour férié à **19,06 €**  
**F (SF)** : Majoration d'urgence sages-femmes Dimanche ou jour férié à **21,00 €**  
**MM** : Majoration de Milieu de Nuit entre 00h et 06h à **40 €**  
**N** : Majoration Nuit : entre 20 h et 00h et de 06h à 08h à **35 €**  
**U** : Majoration d'urgence entre 20 h et 8 h à **25,15 €**

En dehors du parcours de soins, des majorations - Dépassements Autorisés (DA), Majoration du Ticket Modérateur (MDTM) - sont appliquées systématiquement et non-remboursées par les organismes complémentaires. Pour toute question merci de vous adresser au service des Traitements Externes.